



**CHATEAUX
MÉTROPOLE**

Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

23 : Rapport d'activité 2022 : syndicat d'alimentation en eau potable de La Demoiselle

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat des eaux de La Demoiselle, qui assure l'alimentation en eau potable des communes de Luant et de Saint-Maur.

L'exploitation des biens du service public a été confiée à SAUR, par affermage.

Dans le cadre de la convention de service public délégué, l'exploitant est tenu de présenter annuellement à la collectivité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

On note en particulier que le volume consommé par les 6 141 abonnés a été de 706 090 m³ et que le réseau de distribution présente un rendement de 85,3%. La qualité de l'eau distribuée a été

considérée satisfaisante par l'Agence Régionale de Santé avec une non-conformité (métabolites de pesticides). Le prix de l'eau appliqué a été de 1,86 € TTC par mètre cube.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2022 présenté par le délégué du syndicat d'alimentation en eau potable de La Demoiselle dont Châteauroux Métropole est adhérente.


Sans discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,



M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance



Pascale BAVOUZET